



SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

- ✓ **Tenir à jour un registre de sécurité** (cf. ITM-SST 1502.4)
- ✓ **Effectuer un exercice d'évacuation tous les ans.**
- ✓ **Contrôler périodiquement les installations et équipements.**



Association pour la Santé au travail des secteurs Tertiaire et Financier
15-17 avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg - +352 22 80 90-1 - accueil@astf.lu - www.astf.lu